

## **Règlement d'emploi des pelotons de l'escadron d'éclairage de division blindée**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement d'emploi des pelotons de l'escadron d'éclairage de division blindée : approuvé le 27 mars 1980, sous le n° 913/DEF/EMAT/EMPL/EE / Ministère de la Défense ; État-Major de l'Armée de Terre ; Bureau Emploi

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique  
France, Bureau Emploi - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1981

Description matérielle : 1 vol. (132 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Pelotons d'exécution -- Règlements  
Éclairage -- Règlements